

Les points d'attention sont les suivants :

- L'âge de contrôle du **CST** est **de 16 ans pour tous types d'activités : entraînements, compétitions, tournois, rencontres ...**
- Toutes les activités sportives **intérieures** ont lieu à **huis clos** (à l'exception de **2 accompagnants** pour les sportifs mineurs).
- Les **buvettes et cafeterias** doivent **fermer entre 23h et 5h**.
- Le **masque** reste obligatoire à partir de **10 ans**, en plus du CST valide dès la première personne en **indoor** et pour des groupes rassemblant plus de **100 personnes en outdoor**.
- Seules les activités physiques et sportives sont autorisées (toutes les **activités festives** – soupers, etc. – sont **interdites SI elles ne permettent pas de garantir les mesures de protection sanitaire édictées – CST, distanciation sociale, masque et autres**).

1/ Nouveaux protocoles

La mise à jour des protocoles sportifs est sortie.

Mis à part le masque qui doit être porté constamment dès 6 ans (sauf pour la pratique sportive et boire et manger) tant en intérieur qu'en extérieur, nous ne notons pas de changement pour notre secteur :

En intérieur

- Entraînements et compétitions à huis clos (2 accompagnants adultes sont permis pour les sportifs mineurs)
- CST dès 16 ans pour les sportifs et leurs accompagnants
- Pas de jauge quant au nombre de participants
- Distanciation entre les groupes
- Port du masque **dès 6 ans**
- Vérification constante de la qualité de l'air

En extérieur

- Public autorisé
- Pour les rassemblements de plus de 100 personnes, CST dès 16 ans pour les sportifs et les spectateurs
- Pas de jauge quant au nombre de participants
- Distanciation entre les groupes
- Port du masque **dès 6 ans**

Les stages sont actuellement permis, dans le respect des règles énoncées ci-dessus.

Un nouveau CoDeCo devrait avoir lieu avant les vacances d'hiver.

Vous trouverez les nouveaux protocoles ci-dessous.